



## **Au protocole pseudo-sanitaire, le SNUDI-FO oppose les revendications ! Conditions de travail, salaires, postes : le ministre doit répondre !**

Mercredi 27 août, le ministre a présenté un énième protocole dit « sanitaire ». Les conditions décrites par le nouveau protocole ministériel sont tout aussi irréalisables que celles contenues dans le précédent et continuent de faire reposer sur les personnels, en particulier sur les directeurs, la responsabilité d'une mise en œuvre impossible !

Le ministre, incapable de prendre les mesures de protection qui s'imposaient au plus fort de l'épidémie (rappelons-nous nos collègues accueillant des enfants sans aucune protection au moment où des milliers de malades rentraient chaque jour à l'hôpital, rappelons-nous l'absence de dépistage systématique avant la réouverture des écoles), continue avec ses protocoles de se défausser sur les personnels.

D'un côté le ministère refuse désormais d'accorder des autorisations spéciales d'absence aux personnels vulnérables et de l'autre, il impose avec son nouveau protocole des contraintes difficilement soutenables à l'ensemble des personnels : il s'agirait maintenant de porter le masque de façon obligatoire tout au long d'une journée d'école, « *tant dans les espaces clos que les espaces extérieurs* ».

Après avoir martelé de manière mensongère pendant des semaines que le masque était inutile, le gouvernement voudrait maintenant contraindre les personnels à les porter partout et sans intermittence pendant une journée de 8h...

Pour le SNUDI-FO, cette mesure relève plus d'une opération de communication que d'une réelle volonté de protéger les personnels. Le SNUDI-FO exige qu'aucune pression ne soit effectuée envers les collègues.

Pour le SNUDI-FO, au contraire, le ministre doit lever le protocole et mettre en place les mesures efficaces à même de protéger les personnels : mise à disposition de gel hydro-alcoolique et de masques FFP2 (les seuls qui permettent aux personnels, notamment les plus vulnérables, de se protéger efficacement) dans toutes les écoles, dépistage systématique, renforcement et développement d'une véritable médecine de prévention et scolaire...

### **Le SNUDI-FO n'acceptera aucune remise en cause statutaire au prétexte de la crise sanitaire**

Utilisant la crise sanitaire, le gouvernement accélère la territorialisation et renvoie les prérogatives de l'Etat à l'échelon local. Il déroule de nouvelles attaques contre l'Ecole et son cadre national :

- réforme de la direction d'école qui place les directeurs sous la tutelle des collectivités à travers les conseils d'école qui décident ;
- généralisation des 2S2C qui ouvrent la voie à l'enseignement dispensé par les collectivités et les associations ;
- instauration d'un enseignement hybride avec l'institutionnalisation d'un enseignement à distance ;
- accélération de la réforme des concours et mise en place d'un oral de titularisation pour les stagiaires 2020/2021...

Le SNUDI-FO, opposé à ces mesures, exige le respect de toutes nos garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat.

---

**Le ministre doit demander aux recteurs de recruter l'ensemble des candidats  
au concours inscrits sur liste complémentaire !**

L'opération de communication du ministre avec son protocole ne fera pas oublier les conditions inacceptables dans lesquelles se déroule cette rentrée scolaire dans les écoles. Malgré les 1248 créations de postes supplémentaires que le ministre a été obligé de concéder, la situation reste intenable dans les départements. Les fermetures de classes se multiplient. A quelques jours de la rentrée, l'inspecteur d'académie du Rhône annonce par exemple 27 nouvelles fermetures.

Et alors que les effectifs par classe explosent, alors que les remplaçants manquent, alors que les postes d'enseignants spécialisés font défaut, des milliers de candidats au concours sont inscrits sur liste complémentaire.

A La Réunion, à l'initiative du SNUDI-FO, trois organisations syndicales exigent de la rectrice le recrutement immédiat des 39 collègues restant inscrits sur la liste complémentaire. Reçue par le ministre Blanquer le 25 août, la FNEC FP-FO a exigé le recrutement de tous les candidats au concours inscrits sur la liste complémentaire. Face au refus du ministre, pour le SNUDI-FO, l'heure est à la mobilisation !

**Comme les hospitaliers, 183€ d'augmentation tout de suite  
pour tous les personnels de l'Education Nationale !**

Si les conditions de travail se dégradent, que dire de la rémunération ? La valeur du point d'indice est bloquée quasiment sans interruption depuis 2010 et le gouvernement annonce que ça va continuer ! Le ministre Blanquer ne contentera pas les personnels avec sa pseudo-revalorisation (dont l'enveloppe est d'ailleurs passée de 500 millions à 400 millions d'€) et qui ne concernerait que certains collègues.

Le SNUDI-FO constate que par leur mobilisation (grèves, manifestation...), les personnels hospitaliers ont pu obtenir une augmentation indiciaire de 183€ pour tous alors que la proposition initiale du gouvernement n'était que de 32€ ! C'est, avec sa fédération, la demande que le SNUDI-FO adresse au ministre : la seule revalorisation qui vaille, c'est dès maintenant, comme pour les hospitaliers, 183€ pour tous les personnels de l'Education Nationale et l'ouverture de négociations pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 20 ans (au minimum 18% d'augmentation de la valeur du point d'indice) !

**Le SNUDI-FO appelle à préparer la mobilisation pour gagner sur les revendications**

Dans ce contexte et face aux régressions qui s'abattent sur l'ensemble des salariés, le SNUDI-FO invite tous les personnels à se réunir dès la pré-rentrée pour faire le point sur la situation dans les écoles et préparer la mobilisation.

*Montreuil, le 30 août 2020*